



Ville de Thouars
14 place Saint-Laon
CS 50183
79103 Thouars cedex

vendredi 30 octobre 2020

Communiqué de presse

Les guichets de la Ville de Thouars restent accessibles sur les horaires habituels

« Chères Thouarsaises et Thouarsais,

La période de confinement qui nous est imposée est certainement nécessaire pour enrayer la pandémie. Nous nous y conformerons avec volonté et intelligence pour être solidaires de tous ceux qui cherchent à épargner des vies. Elle va encore durement toucher nos commerces et nos entreprises mais également tous les citoyens et, en particulier, les plus fragiles et les plus vulnérables. Elle va mettre à rude épreuve nos personnels de santé, notre corps enseignant et tous ceux dont l'activité est primordiale pour que la vie continue du mieux possible.

Les personnels de la Ville de Thouars et l'ensemble des forces vives de la collectivité vont à nouveau se mobiliser afin d'atténuer, dans la mesure de leurs moyens, les difficultés de nos concitoyens. Nous saurons être solidaires d'une population qui s'inquiète, de toute une économie qui peine et de tout un territoire qui espère.

Avec mes collègues élus, je vous remercie par avance de votre vigilance et de vos efforts afin que cette nouvelle période de confinement se déroule le plus sereinement possible . »

Bernard Paineau,
Maire de Thouars

Selon les recommandations de la préfecture et de l'État, voici les informations à retenir :

- Pour tous vos déplacements le port du masque est obligatoire à Thouars (y compris dans les communes déléguées)
- Les guichets de la collectivité restent accessibles (accueils -y compris dans les communes déléguées, État Civil, CCAS) sur leurs horaires habituels. Pour vous y rendre, il est impératif **d'être muni d'une attestation dérogatoire de déplacement et de cocher la case** «convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public » .
- Rentrée dans les Établissements scolaires publics

Les directeurs d'établissements ont communiqué par courriel auprès de l'ensemble des parents d'élève en vue de les informer que la rentrée se ferait à 10h lundi 2 novembre. Attention, **les services de transport fonctionneront quant à eux sur les horaires habituels**. Les enfants dont les parents n'ont pas d'alternative de garde seront accueillis à la garderie de 9h à 10h.

- Les **marchés alimentaires de la place Lavault sont maintenus** dans le strict respect des gestes barrière. Les halles restent ouvertes sur les horaires habituels

- Les **parcs, jardins et cimetières** restent accessibles (hors aires de jeux)
- Équipements & Services culturels

L'école du Patrimoine, la ludothèque, la bibliothèque de Missé, l'école municipale d'arts plastiques ne sont plus accessibles au public à compter du 30 octobre mais restent joignables pour tous renseignements. A l'École Municipale d'Arts Plastiques, les enseignants vont prendre contact avec les élèves pour organiser des cours à distance et adaptés. Le stage « peinture » des 7 & 14 novembre est reporté.

Bibliothèque de Missé : au 06.06.49.61.13 | biblio.misse@gmail.com

Ludothèque : au 05.49.66.02.06 | ludothèque@ville-thouars.fr

EMAP : 05.49.66.66.52 | arts-plastiques@ville-thouars.fr

École du Patrimoine : 05.49.68.22.68 | ecole.patrimoine@ville-thouars.fr

- Culte et célébration de la Toussaint

Les lieux de culte resteront ouverts, mais les cérémonies religieuses seront interdites, sauf pour les enterrements, dans la limite de 30 personnes, et pour les mariages dans la limite de six personnes. Une tolérance sera appliquée pour les cérémonies prévues ce week-end de la Toussaint, ainsi que pour les déplacements dans les cimetières et les commerces de fleurs.

- Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie patriotique ne sera pas accessible au public et se tiendra dans le plus strict respect des gestes barrières. **Seuls deux élus et deux représentants d'associations locales d'anciens combattants** se rendront au Monument aux morts afin de procéder au **dépôt d'une gerbe**. La Ville de Thouars, en collaboration avec les associations d'anciens combattants et victimes de guerre, accorde une importance toute particulière au **devoir de mémoire**, c'est pourquoi, ce jour-là **chacun d'entre nous est invité à se souvenir**.

L'attestation dérogatoire de déplacement est désormais disponible en téléchargement gratuit sur les sites internet www.gouvernement.fr et www.thouars.fr

Numéro vert : infos sur le Coronavirus COVID-19, 24h/24 et 7j/7 : [0 800 130 000](tel:0800130000).

Contact presse : 05.49.68.16.00